

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2022

Membres présents : Mmes Maïté Bruel-Capelle, Chantal Condis, Mrs Miguel Josse, Thierry Leininger, Charles Naylies, Franck Sépold, Serge Zanette.

Absents excusés : Mmes Sabine Naylies, Florence Pons, Mrs Philippe Blanchard, Jean-Raymond Bruel

Secrétaire de séance : Chantal Condis

Compte-rendu de la séance du 14/10/2022 est à représenter lors d'une prochaine réunion.

1) Ouverture de crédits en section investissement exercice 2023

Afin de pouvoir effectuer des dépenses d'investissement sur le budget 2023 avant le vote de ce dernier, il est nécessaire d'autoriser une ouverture anticipée des dépenses à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2022.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

2) Avenant marché Sté ALIBERT

La société ALIBERT est titulaire du Lot 5 du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école. Lors de l'exécution des travaux, des modifications ont été effectuées sur les prévisions initiales. La synthèse des plus et moins values amènent une réduction du marché pour un montant de 1 054, 99 € HT qu'il convient d'accepter pour solder ce marché.

La réduction du marché est approuvée à l'unanimité

3) Participation à la mutuelle proposée par la Centre de Gestion de la Haute Garonne (CDG31)

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire, en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire « santé » ET « prévoyance » souscrite par leurs agents.

En conséquence, les employeurs publics territoriaux devront participer obligatoirement :

- Pour le risque Santé à 50% minimum d'un montant de référence de 30 euros, soit 15 euros par agent, à compter du 1er janvier 2026 ;
- Pour le risque Prévoyance à 20% minimum d'un montant de référence de 35 euros, soit 7 euros par agent, à compter du 1er janvier 2025.

Ce qui représente un minimum de 22 euros par agent et par mois soit un total de 264 euros par an et par agent. Ces montants pourront être réévalués au plus tard 1 an avant l'entrée en vigueur de ces dispositions.

Pour les collectivités voulant mettre en place ces mesures, le CDG31 demande leur accord pour lancer une consultation afin de sélectionner les organismes pouvant assurer les meilleures garanties aux meilleurs tarifs.

Une convention pourra être signée avec le CDG 31 pour l'application de ces obligations au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le lancement de la consultation présentée par le CDG31.

4) Point sur le pool routier

Dans le cadre de la compétence « voirie », la somme de 36 000 € sur 3 ans est allouée à la commune pour ses travaux routiers. Il va être demandé les interventions suivantes :

- Revêtement de l'impasse route de « Bax » au niveau de chez Mme Calma.
- Une intervention sur le chemin de « Naouases ».

La communauté de communes a passé un marché avec l'entreprise ETP pour la réalisation des travaux du Pool Routier.

5) Point sur les travaux de l'école

Le chauffage est mis en place, et des réglages restent nécessaires.

Un problème de chaleur a été repéré dans la salle des maîtres, sûrement dû à une insuffisance d'isolation. Ces travaux seront réalisés en régie, lors des vacances scolaires.

Un retard sur la fourniture des vitrages du préau, va entraîner un décalage des travaux sur 2023.

L'ancienne chaudière à gaz de l'école doit être mise en vente, le prix défini est de 300.00 €. Accord est donné à l'unanimité pour le prix de vente.

6) Questions diverses

- Un projet est à l'étude, pour la reprise du « foyer » afin d'y organiser des réceptions, séminaires, et animations diverses.
Il sera présenté à la commission du SIVOM afin d'étudier sa faisabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.